

**Présents (9) :** Jean-Luc Veillé, Bertrand Bréjuin, Brigitte Laurent, Christine Thiken, Christophe Blin, Eric Jallot, Karine Fauchoux, Aurélien Thébert, Joseph Maréchal

**Excusés (4) :** Anne-Gaëlle Delrue, Pierrette Diné, Dominique Ronceray, Clément Méchard

**Absents (2) :** Maryline Hacques, Patrice Accarie

**Secrétaire de séance :** Christine Thiken

**Pouvoirs (3) :** Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Pierrette Diné donne pouvoir à Brigitte Laurent, Dominique Ronceray donne pouvoir à Karine Fauchoux

**Convocation envoyée aux élus le 6 juillet 2023**

- 1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire
- 2) Finances
- 3) Travaux vestiaires et club house football : validation du marché de maîtrise d'œuvre
- 4) Projet Espacil Habitat - Lotissement de la Touche Godet
- 5) Travaux pont bascule
- 6) Baignade du plan d'eau
- 7) Questions diverses

**1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'aliéner :**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
16/06/2023	11 rue de la forêt	AB27	Non préempté
03/07/2023	16 le pâtis vert	AV57+182+237...	Non préempté
10/07/2023	2 la croix de bois	AD197+204	Non préempté
17/07/2023	7 rue d'Argentré	AB324+326	Non préempté

**2) Finances (rapporteurs : Christine T. et Brigitte L.)**

- a. Demande de subvention à hauteur de 150 € de l'association ACC LE PERTRE (Chasse) (Brigitte L.)

Le maire donne la parole à Mme Laurent.

Mme Laurent fait lecture du courrier dans lequel l'association ACC demande 150 € pour l'acquisition de cages. Il est proposé au conseil de valider la subvention à l'association à hauteur de 150 €.

M. Maréchal précise qu'il va s'abstenir en tant que membre de l'association.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

**Abstention : M. Maréchal**

- b. Décision modification n°1 (Christine T.)

Le maire donne la parole à Mme Thiken.

Mme Thiken indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits pour procéder aux écritures d'ordres pour intégrer des travaux finis concernant l'éclairage public allée Saint Joseph, ainsi que des études aménagement lié à l'opération du centre bourg en 2016, et au contrat d'objectifs en 2014.

Mme Thiken précise également que la trésorerie du CCAS a besoin d'un apport. Il est nécessaire que le budget principal verse au budget du CCAS une subvention à hauteur de 15 000 €.

La décision modificative n°1 ci-dessous est présentée :

DECISION MODIFICATIVE n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-657362 : CCAS	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	73 380,45 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-10018 : CONTRAT D'OBJECTIFS 2014	0,00 €	41 647,99 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-10022 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €	4 680,00 €	0,00 €	0,00 €
R-13258 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 748,36 €
R-2031-10018 : CONTRAT D'OBJECTIFS 2014	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 647,99 €
R-2031-10022 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 680,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 632,09 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>119 708,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>119 708,44 €</b>
D-2135-10006 : TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-10008 : AMENAGEMENT SALLE DES SPORTS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>119 708,44 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>119 708,44 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>104 708,44 €</b>		<b>104 708,44 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3) Vestiaires et club house football : validation du marché de maîtrise d'œuvre (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Le maire rappelle la procédure en cours, et fait le retour de la commission des appels d'offres.

A cet appel, 12 cabinets ont répondu à l'offre dont une offre a été reconnue irrecevable.

Suite à une 1<sup>ère</sup> analyse des offres, 4 cabinets ont été retenus pour procéder à une audition : CHAMBON, LE FAUCHEUR, BOULET, CF ARCHITECTE

Suite aux auditions, la commission a demandé une seconde offre financière aux 4 cabinets. A réception des offres négociées, la commission propose de retenir le cabinet BOULET classé en 1<sup>ère</sup> position dans le tableau d'analyse.

Le cabinet BOULET propose une offre de maîtrise d'œuvre à hauteur de 44 700 € HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux à hauteur de 500 000 € HT.

Une première rencontre sera organisée avec le cabinet BOULET fin août – début septembre pour lancer l'opération rapidement. Le maire rappelle que le délai est court, les travaux devront être finis pour septembre 2024 voir dans le courant du dernier trimestre 2024 dernier délai.

Le maire propose donc de valider la candidature du cabinet BOULET.

A la demande de Mme Laurent, dans l'idée d'éviter tout problème déontologique, M. Thébert se retire pour le vote.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

**Contre : Anne-Gaëlle Delrue**

#### **4) Projet Espacil Habitat Lotissement de la Touche Godet (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Le maire indique au conseil municipal ne pas avoir réceptionné les éléments. Le sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### **5) Travaux pont bascule (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Le maire présente les deux propositions commerciales de l'entreprise DELONGLEE située à la Guerche de Bretagne. L'entreprise propose dans le 1<sup>er</sup> devis un système avec des jetons type monnayeur, et dans le second devis un système à badge.

Le système à badge semble être le plus approprié mais demande encore à être étudié (chargement sur la borne, achat de la carte en mairie.... maintenance et révision...)

M. Blin souligne l'importance du pont bascule pour les particuliers. Le Maire indique que ce service est tout de même avant tout utilisé par des exploitants agricoles, et professionnels, mais qu'il n'est pas envisagé à ce jour de le refuser aux particuliers. Il est d'ailleurs indiqué que les tarifs du service seront étudiés également par la suite.

Le Maire informe le conseil d'un échange avec le directeur de l'entreprise Hydrachim. En effet, celui-ci a fait connaître la nécessité du service du pont bascule en tant que professionnel. L'entreprise réalise aujourd'hui des chargements en vrac.

Le conseil ne souhaite pas prendre de décision de suite, et demande à ce que certaines précisions soient apportées pour permettre une prise de décision en septembre : éléments chiffrés des besoins de la société hydrachim, fonctionnement du principe de recharge du système à carte, quid du système avec carte bancaire ?

Le maire propose qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles pour connaître le réel besoin de ce service, et envisage une présentation du système aux élus par l'entreprise.

#### **6) Baignade au plan d'eau communal (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Le maire rappelle qu'il a été convoqué l'année dernière par le sous-préfet concernant le sujet de la baignade au plan d'eau. Le sous-préfet avait voulu souligner au Maire l'importance du sujet, et lui préciser que les signalétiques installées sur le site étaient loin d'être suffisantes pour le protéger en cas d'accident. Le sous-préfet avait également relevé que le fait de conserver la plage était une incitation à la baignade.

La décision a donc été prise pour cet été de ne pas autoriser la baignade, et de matérialiser cette interdiction par l'installation de ganivelles. L'installation a été pensée pour permettre tout de même à des jeunes enfants de pouvoir profiter du plaisir de la plage avec un minimum d'accès à l'eau, dans l'esprit d'une patageoire.

Le maire rappelle que dès le début du mandat, la problématique de la baignade avait été étudiée par l'équipe.

Il faut savoir que pour que le maire autorise la baignade, il faut que celle-ci soit surveillée par des professionnels, soit des maîtres-nageurs. De plus nous avons une obligation d'avoir 2 maîtres-nageurs sur le site, ce qui n'est pas chose facile. Lors de cette 1<sup>ère</sup> recherche, le coût pour une équipe de maîtres-nageurs à mi-temps sur le site était de 6000 €/mois. Les élus avaient donc refusé cette solution.

Le maire est conscient de l'attrait du plan d'eau, et souhaite de nouveau étudier les solutions possibles pour permettre la baignade en toute sécurité.

Mme Laurent informe que Vitré communauté dispose d'une enveloppe financière à destination de la jeunesse aujourd'hui non utilisée dans son intégralité. Une demande est en cours pour savoir si la commune pourrait prétendre à une subvention de Vitré Communauté pour faire face au recrutement des deux maîtres-nageurs pour la saison estivale 2024.

Le sujet sera donc revu lors d'un prochain conseil en fonction des nouveaux éléments à venir.

## 7) Questions diverses

### Lutte contre les Frelons asiatiques (Jean-Luc V.)

---

Le maire rappelle le fonctionnement de lutte contre les frelons asiatiques avec FGDON et Vitré communauté. Il est précisé que Vitré Communauté soutient financièrement les opérations de destruction des foyers chez les particuliers, qui permet ainsi un reste à charge fixé en 2023 à 35 € par intervention.

Les élus souhaitent conserver le fonctionnement actuel, à savoir la prise en charge par la commune du solde des interventions réalisées sur le domaine privé.

### Transport scolaire (Jean-Luc V.)

---

Le maire fait lecture d'un courriel d'un administré dans lequel il fait part de son mécontentement face à l'arrêt du transport scolaire vers les écoles primaires.

Après lecture, les élus échangent sur le sujet, déjà évoqué à deux reprises comme le précise Mme Laurent au conseil. Mme Laurent rappelle également qu'une décision d'arrêter le service a été prise, par le conseil municipal, du fait du montant trop important restant à charge pour la commune.

Le maire indique que le SIVOM va étudier l'acquisition d'un mini bus pour l'espace jeunesse, la question pourra toujours être revue à ce moment-là, mais que dans l'immédiat il s'agit d'une information.

Les élus ont pris connaissance du mécontentement de l'administré, mais précise que la remise en service du transport scolaire vers les écoles primaires n'est pas envisageable à l'heure actuelle.

### Coccimarket (Jean-Luc V.)

---

Le maire indique que pour faire suite à la demande des gérants concernant les problèmes avec le groupe de froid situé dans les combles du commerce, une rencontre est fixée en septembre avec l'entreprise GIRAULT qui a réalisé l'installation, pour réfléchir aux solutions d'améliorations possibles.

### Maison de Santé (Bertrand B.)

---

M. Bréjuin informe que finalement l'entreprise ne procédera à l'installation des stores qu'à compter du 4 septembre au lieu de fin juillet comme prévu initialement par l'entreprise.

M. Bréjuin informe de la réception d'un devis de l'entreprise METALLERIE DES PORTES DE BRETAGNE pour permettre de résoudre le problème d'humidité dans le hall côté kinésithérapeutes. L'intervention dont le coût est de 1 625.90 € HT est attendue début septembre au plus tard.

### Logement 5 allée du Verger (Jean-Luc V.)

---

Le Maire informe que l'intervention de l'entreprise de maçonnerie est en cours. L'entreprise de peinture interviendra en septembre.

Pour rappel prise en charge de la commune (budget des log sociaux : 3 945.28 €)

- 2023 : 600 € depuis janvier à hauteur de 100 € par mois (total de 900 € jusqu'en septembre)
- 2023 : 2 320 HT de travaux, Ets Mury pour 820 € HT (panneaux cloisons, peinture) et Ets Cottier-Buhigné pour 1 500 € HT (maçon reprise du soubassement)

- 2022 : remboursement au locataire à hauteur de 725.28 € (2 mois de loyer «logement »)

Les pièces seront transmises à l'assurance pour une demande de prise en charge suite sinistre.

#### Logements 9 quart place de l'église (Bertrand B.)

---

Le maire rappelle l'avis d'appel à la concurrence pour le projet de rénovation des logements existants et la création de deux studios au 9 quart place de l'église.

Il est indiqué que deux cabinets ont répondu pour la maîtrise d'œuvre : DG CONSTRUCTION et CABINET SEGRETAIN. Il est prévu d'auditionner les deux cabinets en septembre.

#### Travaux réhabilitation des réseaux eaux potable (Jean-Luc V.)

---

Le maire présente le calendrier prévisionnel pour le renouvellement de réseau eau potable en amiante. Les travaux sont entièrement financés par les Eaux des Portes de Bretagne, l'entreprise FTPB réalisera les travaux et installera la signalétique pour informer les riverains et usagers de la route des interdictions et des déviations. Une communication sera réalisée en amont auprès des commerçants, entreprises, EHPAD impactés lors des travaux. Dans le cadre d'une réalisation de changement de branchement, Eau des portes de Bretagne informera l'administré par courrier.

Les arrêtés municipaux seront publiés sur le site internet et la page facebook de la mairie.

#### Planning prévisionnel :

Rue des martyrs	28/08 au 23/09
Château d'eau	25/09 au 17/10
Rue de Brielles	06/11 au 16/12
Rue d'Argentré	23/10 au 03/11 (vacances scolaires)
Rue de Saint Poix	08/01/2024 au 02/02/2024
Rue de la forêt	29/01 au 09/03

#### Lotissement de la Foucherie (Bertrand B.)

---

M. Bréjuin informe que les travaux de viabilisations sont terminés, et que trois réservations sont réalisées à ce jour.

#### Dispositif argent de poche (Brigitte L.)

---

Mme Laurent fait le retour des 4 ateliers proposés aux 8 jeunes inscrits sur la semaine du dispositif : peinture du blason encadré par des particuliers, peinture du mobilier urbain au plan d'eau, nettoyage au terrain de football, et désherbage. Mme Laurent regrette la non-participation des membres du club de football lors de l'atelier de nettoyage au terrain de football.

Le maire en profite pour rappeler l'action désherbage du cimetière (réalisée chaque mardi depuis début juin), à laquelle un noyau de particuliers a participé. Cette action a évité que les jeunes le fassent dans le cadre de l'argent de poche.

#### Place des artistes (Jean-Luc V.)

---

Le maire rappelle qu'il est prévu le retrait des plaques de ciment facilitant ainsi la liaison piétonne entre le plan d'eau et la place des artistes. Un particulier serait intéressé pour récupérer les plaques. Le maire propose le principe suivant : accord au particulier sous réserve que celui-ci retire et récupère les plaques indiquées, à sa charge.

Une fois le retrait des plaques (qui sera réalisé à présent après les courses de vélo) des pierres type roches seront positionnées pour empêcher les véhicules de passer et ainsi sécuriser l'accès piéton.

Le maire évoque également une demande d'un particulier concernant la récupération de linteaux stockés par la commune. Le conseil se dit défavorable. Il est préférable en effet de les conserver pour des utilisations futures.

#### Déontologue à l' élu local (Christine T.)

---

Mme Thiken rappelle les missions du déontologue nommé lors du précédent conseil. Suite à une réunion de présentation, il est précisé que tout élu local peut consulter le déontologue. Le déontologue donne à l' élu un avis consultatif et confidentiel. Les informations des missions du déontologue M. Desrues seront communiquées à chaque conseiller.

#### Commission animation saison culturelle (Brigitte B.)

---

Mme Laurent rappelle le projet d'exposition programmé en octobre. Une sélection de 10 photos en grand format sera présentée autour du plan d'eau et 14 photos en format A3 seront exposées de manière permanente en extérieur. Les 10 supports grand format seront ensuite exploités, et tourneront sur la commune au sein de différents sites comme l'EHPAD...la bibliothèque ....

Une soirée « projection » de l'ensemble des photos sera programmée durant l'exposition.

Mme Laurent indique que le coût de cette animation s'élève à 2726 €.

#### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Jean-Luc V)

---

Le Maire tient à informer le conseil de son inquiétude concernant le PLUi. En effet, il assiste à beaucoup de réunions actuellement sur l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et le sujet du PLUi est de plus en plus évoqué.

Les élus ne sont pas favorables à ce passage en PLUi, et il va falloir le faire savoir avec d'autres communes pour espérer être entendu. Le maire rappelle que la commune s'était déjà positionnée en 2021 contre le PLUi.

### TOUR DE TABLE

- M. Jallot interpelle le maire concernant la fermeture du SULKY.

Le maire indique en effet regretter cette fermeture sur plusieurs semaines, mais tient à préciser que cela est lié à un problème de formation de l'employée. Les contraintes de vente de TABAC ne permettent pas aux gérants de confier le magasin à une personne non formée dans ce domaine. Il est prévu que l'employée soit formée pour la prochaine saison.

- M. Maréchal souhaite évoquer 2 sujets au sein du conseil :
  - o Le 1<sup>er</sup> concerne le refus d'un certificat d'urbanisme opérationnel au nom de Mme LEMERCIER Rozenn. M. Maréchal précise que le CUB en question avait été accepté en 2016, mais suite à la révision du PLU celui-ci est à présent refusé. Selon lui il serait souhaitable que le zonage soit revu, et que le bâtiment soit recensé dans les changements de destination.

Le maire indique que cela n'est possible que dans le cadre d'une modification de PLU, non prévue dans l'immédiat.

- o Le second sujet concerne l'acquisition des pots de fleurs installés dans le centre bourg. M. Maréchal indique ne pas avoir eu connaissance du prix de cet achat, dans le point des décisions prises par délégation du maire.

Le maire est surpris car pour lui le sujet a bien été évoqué et le montant précisé lors d'un précédent conseil.